



Suspension immédiate des nouveaux rythmes scolaires Retrait des décrets Peillon et Hamon !

Un gouvernement qui persiste et menace...

Alors qu'un récent sondage confirme que 60% des personnes interrogées désapprouvent cette réforme, la nouvelle ministre de l'Education nationale, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, à peine nommée, affirme qu'« il n'y aura pas d'exception » et menace les élus récalcitrants : « **si ce n'est pas les maires qui l'appliquent, alors ce seront les préfets !** »

La réalité de la rentrée dans les écoles du département est catastrophique !

Alors que Monsieur le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille faisait part de sa confiance pour cette rentrée lors de sa conférence de presse du 1^{er} septembre, le SNUDI FO 13, fort des nombreux témoignages récoltés dans tout le département, est en mesure d'affirmer, **au contraire**, que la réalité de cette rentrée dans les écoles est catastrophique !

- ▶ A **La Ciotat**, le jour de la pré-rentrée, des enseignants ont retrouvé leurs salles de classe, investies par le périscolaire, démenagées de leur mobilier, leur matériel scolaire sans dessus-dessous, et ils ont joué les déménageurs avant l'arrivée des élèves le lendemain. Est-ce une préfiguration des difficultés, inhérentes à la réquisition des classes et du matériel par le périscolaire, que les enseignants devraient subir tout au long de l'année ?
- ▶ A **Aix en Provence**, la maire propose aux directeurs d'école une fiche de poste de référent de la réforme sur leur école. Ils seraient ainsi co-responsables et co-gestionnaires devant le Maire d'une réforme qu'ils rejettent massivement, comme la très grande majorité des enseignants.
- ▶ A **Miramas**, les directeurs ont été invités en juillet à déposer leurs clefs du bureau auprès de la Mairie afin que les référents PEDT puissent travailler dans de bonnes conditions dès la rentrée, en accédant librement au bureau de direction.
- ▶ A **Allauch**, les ATSEM ne travailleraient qu'une semaine sur deux le mercredi afin de pouvoir gérer la garderie du périscolaire des autres jours. Cela pose de graves problèmes en matière d'organisation de l'accueil des élèves ou de surveillance et d'assistance avec 1 ATSEM pour 2 classes de 30 élèves 1 mercredi sur 2 !
- ▶ A **Arles**, le périscolaire de l'école maternelle se résume à de la garderie par le personnel communal par manque de budget. Celles-ci sont remplacées par des CAP petite enfance les mercredis matins. En élémentaire, les ateliers pédagogiques n'auront lieu qu'une semaine sur deux.
- ▶ A **Marseille**, le Maire annonce d'abord le report de la mise en place des activités périscolaires du vendredi après-midi, faute d'animateurs diplômés et recrutés en nombre. Finalement, cette semaine, il revoit ses exigences à la baisse en matière d'encadrement des enfants sur le temps périscolaire en proposant des conventions à des étudiants ou des associations de parents d'élèves.

Pour répondre au problème de variation des horaires du temps scolaire d'une commune à l'autre, d'une école à l'autre, d'un jour à l'autre dans la même école, un décret permet l'annualisation du temps de travail des titulaires remplaçants ou des personnels à service partagé. Ils seraient ainsi amenés à assurer jusqu'à 27h00 de temps d'enseignement par semaine, au mépris des règles statutaires existantes. Dans les conditions de pénurie de remplaçants que nous subissons depuis quelques années dans notre

département, **quelle garanties auront les TR de pouvoir effectivement négocier les modalités de récupération de leurs excédents horaires ?**

Sur cette question précise, nous demandons au DASEN la publication rapide d'une lettre de cadrage départemental garantissant à tous ces collègues la récupération systématique **selon les modalités de leur choix** des heures supplémentaires qui leur ont été imposées.

Partout, nous constatons une organisation du service des enseignants modifiée, une charge de travail alourdie, une fatigue accrue du fait des trajets supplémentaires, impactant ainsi leurs ressources financières.

Partout, des enfants fatigués par cette semaine de 5 jours consécutifs, désorientés et des activités périscolaires qui se résument le plus souvent à de la garderie dans la cour.

Ces quelques exemples montrent que tous les problèmes, annoncés l'an passé par notre syndicat, ressurgissent et que ce qui caractérise cette rentrée, c'est : **le chaos, la désorganisation totale des écoles de la République, leur territorialisation, l'aggravation des conditions de travail des personnels enseignants et territoriaux.**

Qui oserait encore prétendre que cette réforme a pour objectif de permettre aux élèves d'accéder à des activités culturelles, sportives et artistiques ?

Qui pourrait encore croire que l'objectif du gouvernement, avec une telle réforme, est la réussite des élèves ?

Les menaces de la ministre ne feront pas disparaître le rejet et la mobilisation.

Pour le SNUDI FO, les responsables de cette situation sont **les ministres successifs** qui ont maintenu leurs décrets et les imposent contre la volonté de l'immense majorité des enseignants, des agents territoriaux et des parents.

Pour le SNUDI FO, plus que jamais, ce qui est à l'ordre du jour, c'est la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon.

C'est l'organisation de la mobilisation des enseignants avec les parents d'élèves et les agents territoriaux pour la suspension de cette réforme et la défense de l'école de la République et de ses principes d'égalité, de laïcité et de gratuité !

Ce sont sur ces revendications que notre fédération nationale de l'enseignement (FNEC FP-FO) a déposé un préavis de grève et qu'elle sera reçue lundi 15 septembre par Mme Vallaud-Belkacem.

Une réunion intersyndicale pour faire le point

Une intersyndicale est prévue **le mercredi 10 septembre à 15h00.**

Le SNUDI-FO y proposera l'organisation d'un **rassemblement unitaire devant la préfecture avec audience auprès du préfet pour exiger la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation des décrets Peillon et Hamon !**

Un compte rendu de cette intersyndicale sera élaboré et publié lors d'un prochain mail.

Quelles que soient les résultats de cette réunion intersyndicale, la profession pourra compter sur le SNUDI-FO qui prendra toutes ses responsabilités pour aider à la mobilisation contre cette réforme.

Nous avons commencé à recevoir, comme les autres syndicats, des motions d'école, faisant le point sur la situation et nous demandant de relayer les revendications : « *La mise en œuvre de la réforme doit être immédiatement suspendue* ». *Le décret « Peillon-Hamon » doit être abrogé.* »

Nous vous invitons, partout où cela est possible, à vous **réunir en conseil des maîtres pour élaborer votre cahier revendicatif et à l'envoyer à l'ensemble des organisations syndicales départementales afin de permettre la mise en œuvre de l'action unitaire dans les revendications.**

Le SNUDI-FO vous invite à continuer de recenser les problèmes concrets qui découlent de l'application des nouveaux rythmes scolaires et à transmettre au délégué syndical ou au syndicat départemental toutes les informations concernant les problèmes statutaires, d'organisation, de confusion entre scolaire et périscolaire et les initiatives prises.